

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
P-V de la réunion du 17 mars 2010

Présents : Mme V. MATZ, Echevin, membre suppléant, assure la Présidence
MM. R. PARMENTIER, G. GROLET, M. BARTHOLOME,
A. HOCQUET, J. LEGRANHENRI, R. LERUTH, Membres effectifs;
MM. P. BERNARD, Mme Ch. BONESIRE, P. HANZEN, J. VANMOSWINCK,
J. GATEZ et A. PEREY, Membres suppléants;
Mme. I. LAURENT, Agent de développement (GREOA) ;
Mme V. BARTHOLOME, secrétaire.

Sont excusés: MM. Ph. DODRIMONT, Ph. MATHIEU et Mme M. LEGRANDHENRI

Début de la séance à 20h05.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2010

Le procès-verbal du 12 janvier 2010 est approuvé.

2) Approbation du rapport annuel 2009

Mme MATZ donne lecture du projet de rapport annuel joint à la convocation.

Une actualisation de la classification des projets en priorité 1 du PCDR est décidée :

- 1- Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux.
- 2- Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages.
- 3- Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en en prolongeant la Voie des Aulnes. Phase 1 : prolongement vers Comblain-au-Pont (jusqu'à l'ancien terrain de football).
- 4- Mise sur pied d'un centre d'interprétation des espèces piscicoles à Dieupart à Aywaille.
- 5- Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).
- 6- Aménagement du centre de l'entité.
- 7- Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes. Phase 2.
- 8- Constitution du Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Amblève.

Le document est complété en séance.

Les membres ont souhaité également que soit ajoutée la liste des lots 0. Un exemplaire finalisé est joint au présent procès-verbal.

L'état d'avancement des dossiers de l'aménagement du centre de l'entité et de la liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongement de la Voie des Aulnes est évoqué. Mme MATZ propose que, lors de la prochaine réunion de la CLDR, ces deux dossiers soient présentés.

3) PCDN - appel à projet 2010 - décision de principe

Le Collège communal a reçu un appel à candidature 2010 pour la réalisation d'un PCDN sur l'entité et a décidé d'y participer. 5 communes vont être choisies sur base d'un dossier de candidature.

Pour rappel, le PCDR prévoit en priorité 1 l'élaboration d'un PCDN (fiche 1.5) et en priorité 2 la préservation, valorisation et création de biotopes idéalement par la mise en œuvre d'un PCDN (2.3).

Un PCDN implique une volonté politique de mettre en œuvre 3 piliers du PCDN :

1. Prendre en compte la nature dans l'ensemble de la politique communale ;
2. Créer une dynamique de partenariat, progressive, ouverte et continue (ce qui nécessite de désigner un coordinateur local chargé de dynamiser le PCDN) ;
3. Sensibiliser la population en général à la problématique de la biodiversité et du réseau écologique.

La Commune doit s'engager à mettre en place un partenariat d'acteurs locaux pour le développement de la nature qui aura pour tâches :

- La réflexion quant à l'avenir du patrimoine naturel local ;
- L'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions concrètes ;
- La concrétisation de ces actions ;
- La sensibilisation générale de la population.

La Commune doit engager à son budget 2.500 € minimum pour la mise en place du partenariat et/ou la communication du PCDN vers le grand public. La Région quant à elle aide financièrement la Commune pour la réalisation d'un inventaire du réseau écologique local et pour la mise en place du partenariat (pour un montant maximum de 18.500 €).

Le Conseil communal, lors de sa séance du 18 mars prochain, sera amené à approuver le dossier de candidature.

4) Projet éolien - proposition faite à la Commune - information

Un projet privé d'installation d'un parc éolien de 6 éoliennes sur les Communes de Stoumont (4) et d'Aywaille (2) est à l'étude par ELECTRAWINDS à proximité de l'autoroute (sortie Harzé entre Lorcé et Paradis). Dans l'hypothèse où la Commune de Stoumont souhaite en finalité cette implantation, la Commune ne s'y opposerait pas.

ELECTRABEL a également contacté la Commune pour installer des éoliennes sur l'entité. La Société a repéré le site de Piromboeuf, qui sur base de critères spécifiques, est un endroit idéal.

Dans l'hypothèse où des éoliennes sont implantées sur une Commune, celle-ci reçoit une « redevance » quand bien même l'éolienne ne se trouve pas sur terrain communal et une location supplémentaire si cela est le cas.

Monsieur GROLET regrette qu'il s'agisse toujours d'initiatives de sociétés privées et qu'il faudrait voir plus large.

5) Divers

- Il est rappelé de transmettre les adresses mail au secrétariat (valerie.bartholome@aywaille.be). Une liste de celles déjà disponibles est jointe au PV.
- Il est demandé l'état du dossier de RUE de la ZACC d'Awan. Le Fonctionnaire délégué a fait savoir que la proposition du Collège n'était pas cohérente au regard de la politique d'aménagement du territoire actuelle. Une Commission du Conseil communal se réunira prochainement à ce sujet.
- Monsieur LERUTH évoque un problème de circulation (franchissement de ligne blanche) par le Taxi pour aller rejoindre son emplacement.
- Monsieur GATEZ estime qu'il conviendrait, lors de la réalisation des travaux de la Place Thiry, de renforcer des activités touristiques ailleurs sur l'entité.

Fin de la séance à 21h15

V. MATZ,

Echevin.